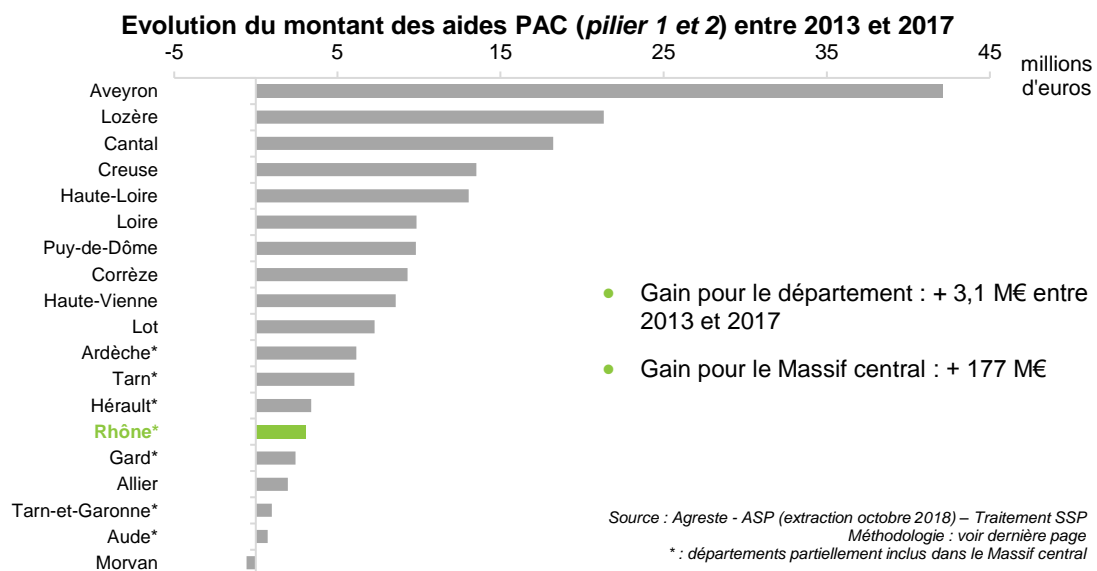


Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central RHÔNE*

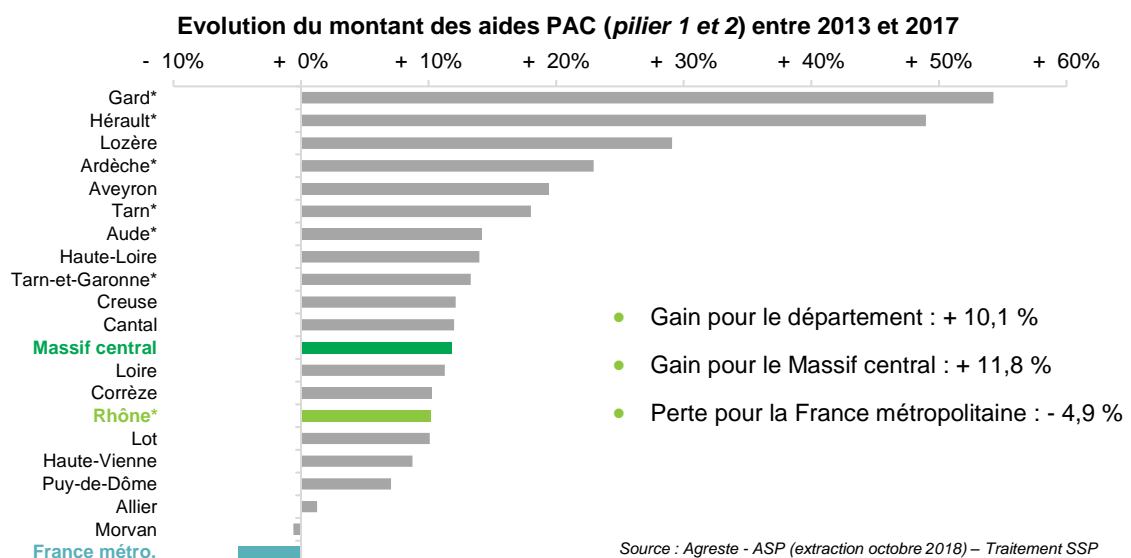
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

* département partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (cf. p. 4)

Le Rhône*, 14^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



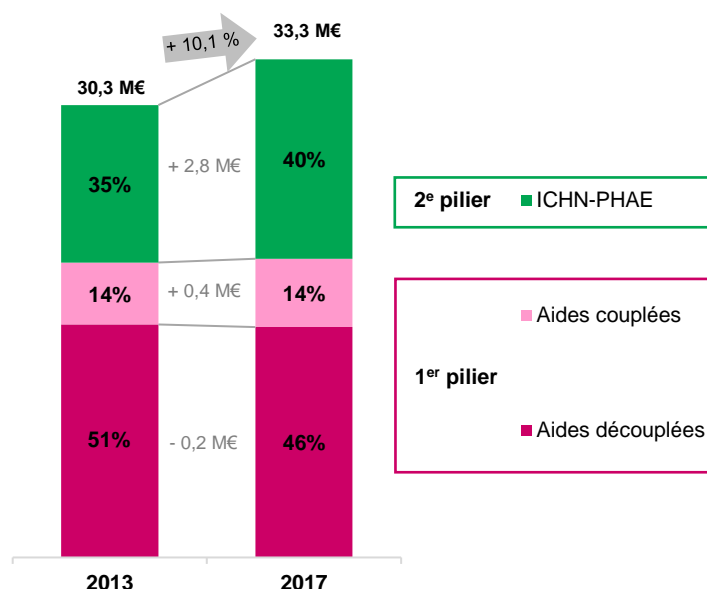
Le Rhône*, 14^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 33,3 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 0,4 M€) mais diminution des aides découplées (- 0,2 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (60 % en 2017 contre 66 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation plus importante des aides du 2^e pilier (+ 2,8 M€ et + 5 points dans le montant total des aides)

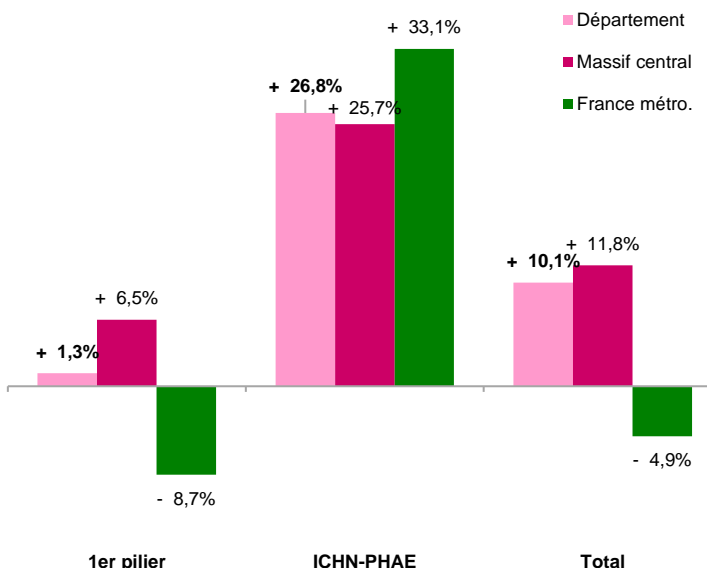


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

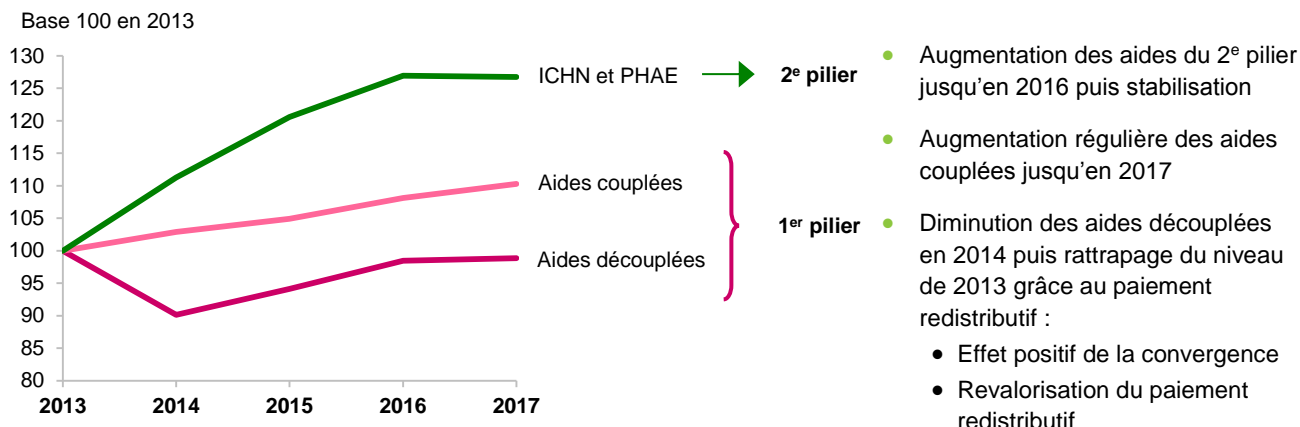
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 (+ 10,1 %) comparable à l'évolution au niveau du Massif central (+ 11,8 %)
- Augmentation du 1^{er} pilier inférieure au Massif central
- Augmentation du 2^e pilier légèrement plus forte que dans le Massif central



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 30,5 % soit + 2 478 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation plus faible des aides du 1^{er} pilier par bénéficiaire dans le Rhône* (+ 1 255 €) que dans le Massif central (+ 2 632 €)
- Augmentation du montant total plus faible que dans le Massif central (+ 3 468 € contre + 5 220 €)

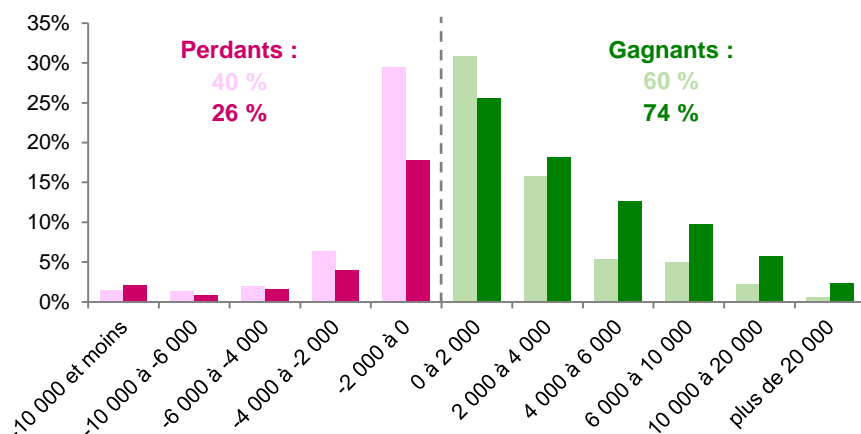
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	9 831	3 591	12 392	8 127	18 956
2015 (€)	9 325	4 059	12 090	10 194	20 147
2017 (€)	10 545	4 353	13 646	10 606	22 424
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 714	+ 762	+ 1 255	+ 2 478	+ 3 468
(%)	+ 7,3	+ 21,2	+ 10,1	+ 30,5	+ 18,3

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 74 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 60 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 74 % d'exploitations gagnantes (soit +14 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 30 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 8 % des exploitations

Perdants / Gagnants

■ Evolution 2013-2015
■ Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

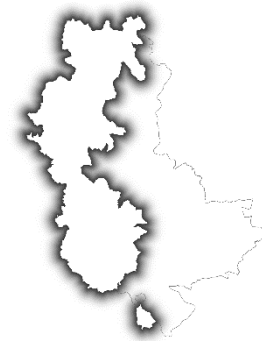
Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	19,7	19,0	20,0	+0,3
DPU	15,6	-	-	-
DPB	-	8,0	7,2	-
Verdissement	-	4,8	5,0	-
Paiement redistributif *	-	1,5	2,9	-
Paiement additionnel JA	-	0,3	0,3	-
Total aides découplées	15,6	14,7	15,4	-0,2
Aide aux bovins allaitants	1,9	1,9	2,0	0,1
Aides aux bovins laitiers	1,8	1,9	1,9	0,0
Aides ovins/caprins	0,4	0,4	0,4	0,0
Aides aux protéines végétales	s	0,1	0,3	-
Autres aides couplées végétales	s	0,0	0,0	-
Total aides couplées	4,1	4,4	4,6	0,4
2^e pilier	10,5	12,7	13,4	2,8
ICHN	9,5	12,7	13,4	3,9
PHAE	1,1	-	0,0	-1,1
Agriculture biologique	0,3	0,4	0,0	-0,3
MAET/MAEC	0,2	0,1	0,0	-0,2
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,0	0,0	-
Assurance récolte	0,2	0,2	0,2	0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	30,3	31,7	33,3	3,1

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes du département incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 58 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 60 %



2013

1 597 bénéficiaires



2017

1 487 bénéficiaires

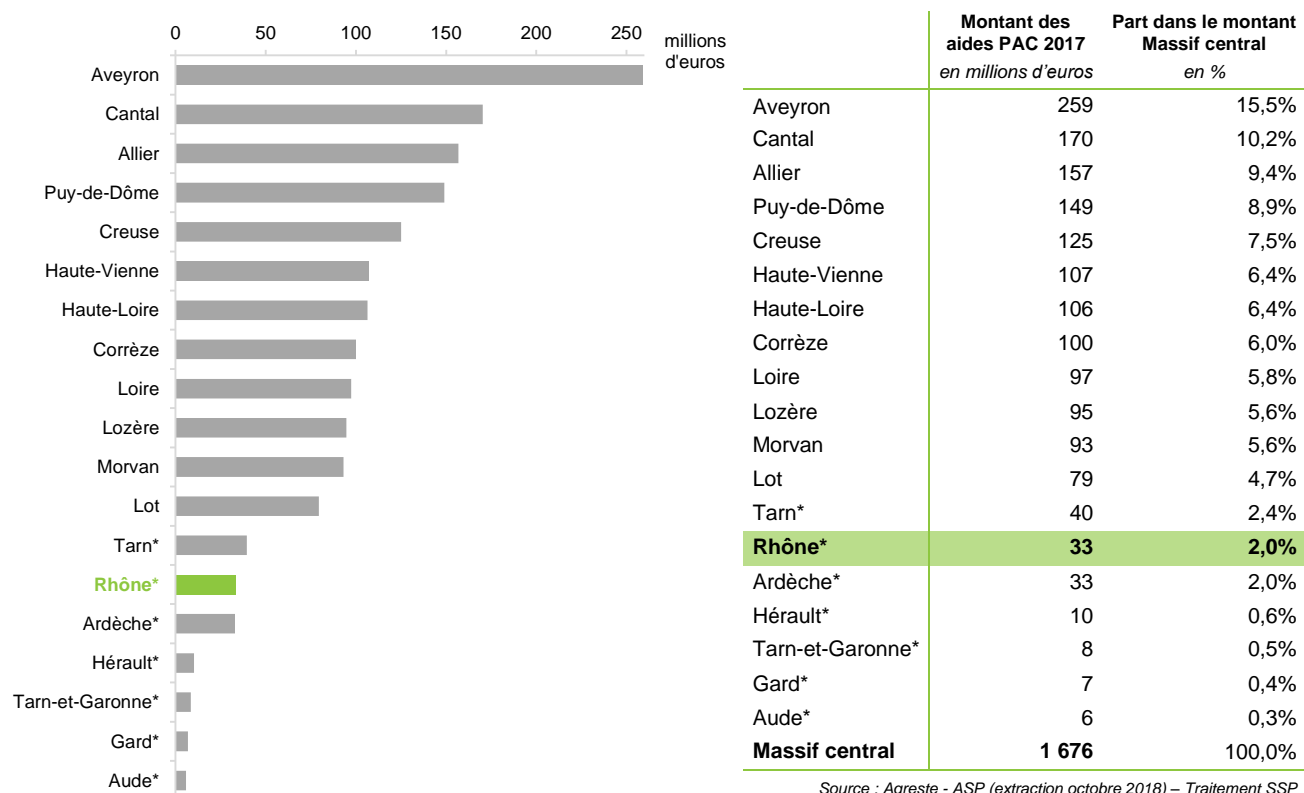
- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

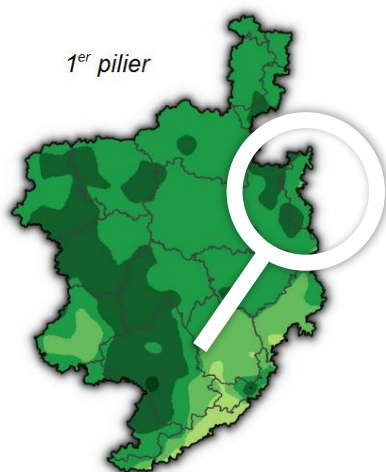
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



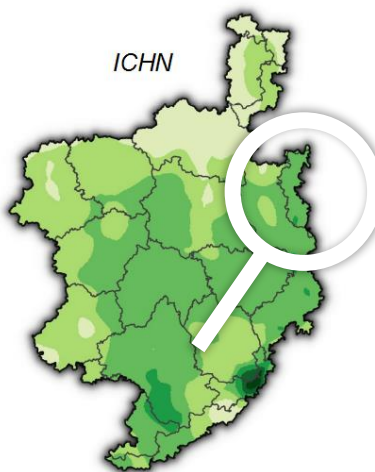
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



1^{er} pilier



ICHN

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha

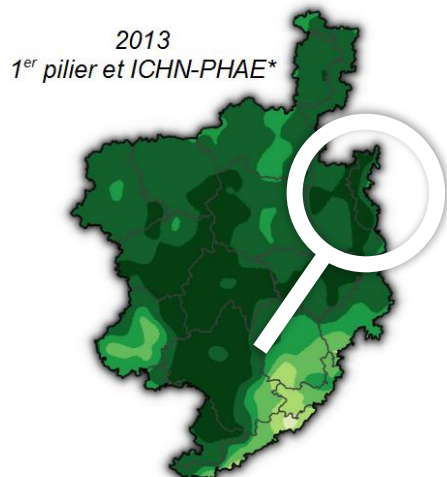
Montant en €/ha de SAU*

- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
 ** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

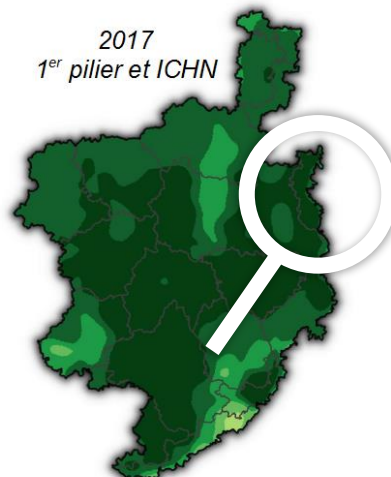
Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
 ©IGN - BDCARTO®

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



2013

1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



2017

1^{er} pilier et ICHN

- Relèvement général du niveau d'aides sur le département pour atteindre partout 400 €/ha et plus

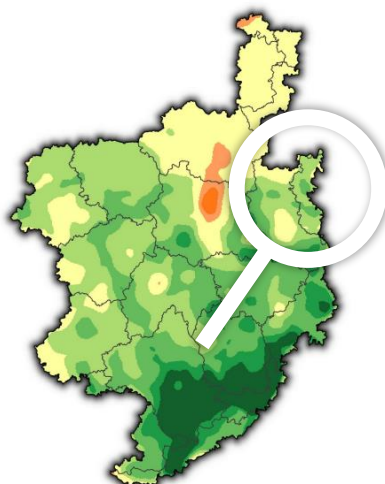
Montant en €/ha de SAU*

- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
 ** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
 ** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
 ©IGN - BDCARTO®

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**

- + 100 et plus
- + 75 à + 100
- + 50 à + 75
- + 25 à + 50
- - 25 à + 25
- - 50 à - 25
- - 50 et moins

- Augmentation des aides sur la totalité du département, de + 25 à + 75 €/ha de SAU

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
 ** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
 ** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
 ©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

